



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 129692

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement du chinois. De plus en plus de collégiens et de lycéens souhaitent apprendre le chinois, soit comme deuxième langue vivante, soit comme troisième. Cette demande est motivée notamment par des liens économiques, culturels et familiaux franco-chinois de plus en plus forts. A n'en pas douter, la connaissance de cette langue constituera un atout professionnel et culturel pour les futurs bacheliers, ainsi que pour les relations entre nos deux pays. L'apprentissage du chinois dans les établissements scolaires reste néanmoins déficitaire, comme l'illustre la situation en Ile-de-France, pourtant première région économique française et dont le PIB est le deuxième des régions dans l'Union européenne. Seuls 32 collèges et lycées franciliens proposent l'enseignement de cette langue. Parmi eux, dans un domaine économique et culturel aussi crucial que le tourisme, un seul lycée hôtelier propose l'enseignement du chinois. Cela est d'autant plus regrettable que la formation française dans ce domaine est reconnue internationalement et que ses bacheliers sont recherchés, que Paris est la première destination touristique mondiale, et que les principaux groupes hôteliers internationaux sont français et développent leur présence en Chine. Par ailleurs, si l'augmentation générale du nombre de classes de chinois comme deuxième langue vivante est légitime, l'enseignement de cette langue comme troisième langue vivante l'est tout autant. Il serait en effet injuste pour les élèves et leurs familles, et contre-productif pour les différents types de relations franco-chinoises, que l'apprentissage de cette langue soit rendu impossible dès lors qu'a été fait le choix, très tôt au collège, d'apprendre d'autres langues vivantes tout aussi légitimes. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur le nombre de classes de chinois qu'il entend ouvrir dans les différentes académies, aussi bien en tant que deuxième langue vivante qu'en tant que troisième langue vivante, ainsi que sur la diversification accrue des types d'établissement enseignant le chinois.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129692

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1978

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)